

Du Seize Juin 1859

N<sup>o</sup>. 151  
Luce ou Directe de Jean B<sup>te</sup>  
Guerin, décédé à Lyon le  
30 8<sup>bre</sup> 1857

A comparu Jean-Marie Guerin, pourvoyeur à Couzon, agissant tant en son nom que  
se portant fort pour ses frères et sœurs 1<sup>o</sup> Benoit Aubergiste à Nouville 2<sup>o</sup> Colombe  
fr<sup>re</sup> d'André Bertrachon, marchand tailleur à Couzon, 3<sup>o</sup> Janny, 4<sup>o</sup> Aimette veuve  
Marton et Claudine Guerin, ses trois dernières co-tertières à Couzon.

Lequel a déclaré que Jean-Baptiste Guerin, son père, époux de Suzanne Noeue,  
qui était domicilié à Couzon, est décédé à Lyon le trente octobre 1857 ab intestat,  
laissant pour seuls héritiers de droit ses six enfants prénommés. L'un d'eux est  
parti depuis environ 50 ans et qui ne peut être représenté, ne contenant aucun avantage  
en faveur du survivant des époux, les survivants Guerin et Noeue ont adopté le régime dotal.  
Il dépend de cette succession.

@ 83-23  
v 84-291

125  
 dans toutes lettres; chaque  
 déclaration doit être émargée  
 du nom, des prénoms, du do-  
 micile du défunt, et de la date  
 du décès.

For. Cuius N°: 146

1/3

Quissier, notaire  
 à Chambourg

211

Aboules = Néant

Immeuble situé à Couzery

un arc vingt huit centimètres environ de terrain en Jardin, au bourg, sur la bordure de la  
 Saône d'un revenu annuel pour bail de six francs —————  $6 \times 20 = 120$

Occupé à 2 1/2 % un franc vingt centimes ————— 1 20

Deuxièmement en sus Soixante centimes ————— " 60

Le comparant a affirmé sa déclaration sincère et véritable sous la pince de dent et a

signé après lecture  
 au mot original = J. M. Quissier

Acté le seize Juin 1859 Chambourg

D. M. Notaire

DEBITS D'ENREGISTREMENT

simple.		en sus.	
---------	--	---------	--

fr.	c.	fr.	c.
1	20		
			60

211